

EN CORRÈZE, À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2020 SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES HORS AGGLOMÉRATION



BONNE ROUTE,
RESTEZ PRUDENTS !


CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

ENGAGEMENT TENU !

Au 1^{er} février 2020, la Corrèze revient aux 90 km/h sur l'intégralité du réseau routier départemental.
Une décision concertée et validée par la commission départementale de sécurité routière qui s'accompagnera
d'un vaste plan de prévention en faveur des Corrégiens.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE RESTE LA PRIORITÉ DU DÉPARTEMENT

LA ROUTE EN CORRÈZE

- **4 700 km** de routes départementales
- **320 agents** répartis dans 26 centres d'entretien des routes et 1 Centre Opérationnel Routier à Tulle.
- **Un budget total de 34 millions d'euros** en 2019 pour garantir la sécurité et faciliter les déplacements des Corrégiens.
- Un effort d'investissement en constante augmentation depuis 2015 :
 - 12 millions d'euros avant 2015,
 - 14 millions d'euros de 2015 à 2018,
 - 16 millions en 2019,**
 - 20 millions d'euros pour 2020.**
- **Un suivi permanent** de l'accidentalité, pour adapter les actions de prévention et de sécurité afin de supprimer au maximum les facteurs de danger.

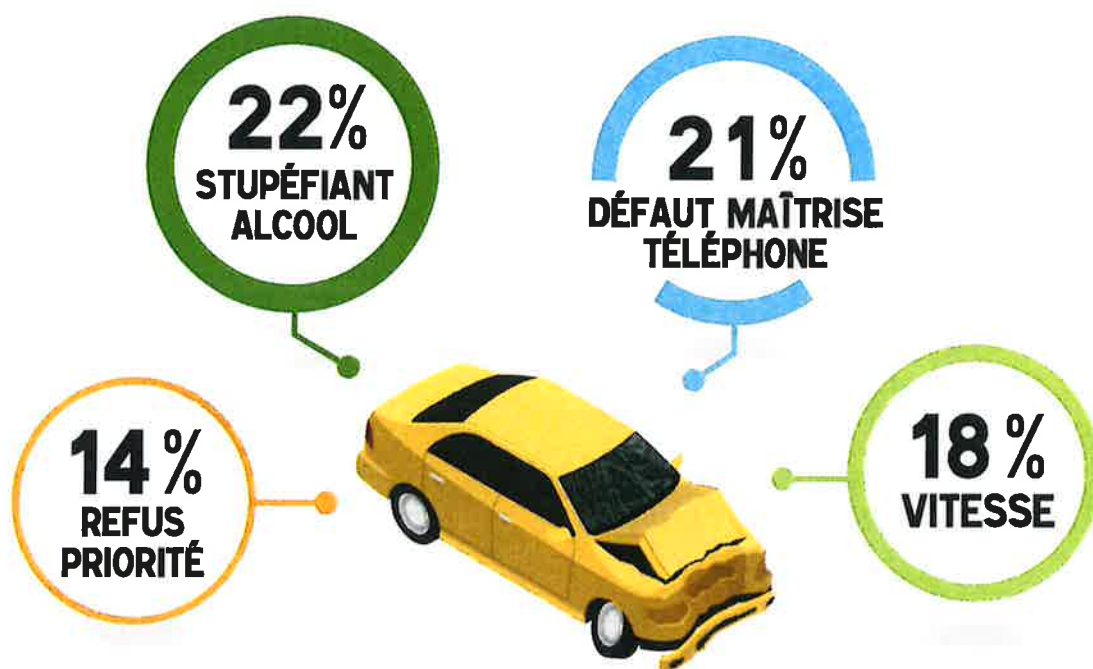


**De l'entretien courant
jusqu'aux grands travaux,
la sécurité routière
reste la priorité
du Département.**



L'ACCIDENTALITÉ EN CORRÈZE

Principaux facteurs d'accidents



Source : Services de l'État - Fichier BAAC - 2012-2017

Conditions météorologiques des accidents



Localisation des accidents



LE RETOUR AUX 90 KM/H UNE VOLONTÉ DÉPARTEMENTALE AFFIRMÉE DEPUIS 2 ANS

JANVIER 2018

Annonce de la limitation
à 80 km/h par le Premier Ministre

FÉVRIER 2018

Proposition d'expérimentation
du Conseil départemental
sur le maintien à 90 km/h
Refus du Premier Ministre



JUILLET 2018

Application de la limitation
à 80 km/h

PRINTEMPS 2019

Concertation avec les acteurs locaux
de la sécurité routière

JUILLET 2019

Avis unanime
du Conseil départemental
pour un retour aux 90 km/h

DÉCEMBRE 2019

Loi d'Orientation des Mobilités

27 JANVIER 2020

Avis favorable
de la Commission Départementale
de Sécurité Routière



1^{ER} FÉVRIER 2020

Retour aux 90 km/h sur les routes départementales

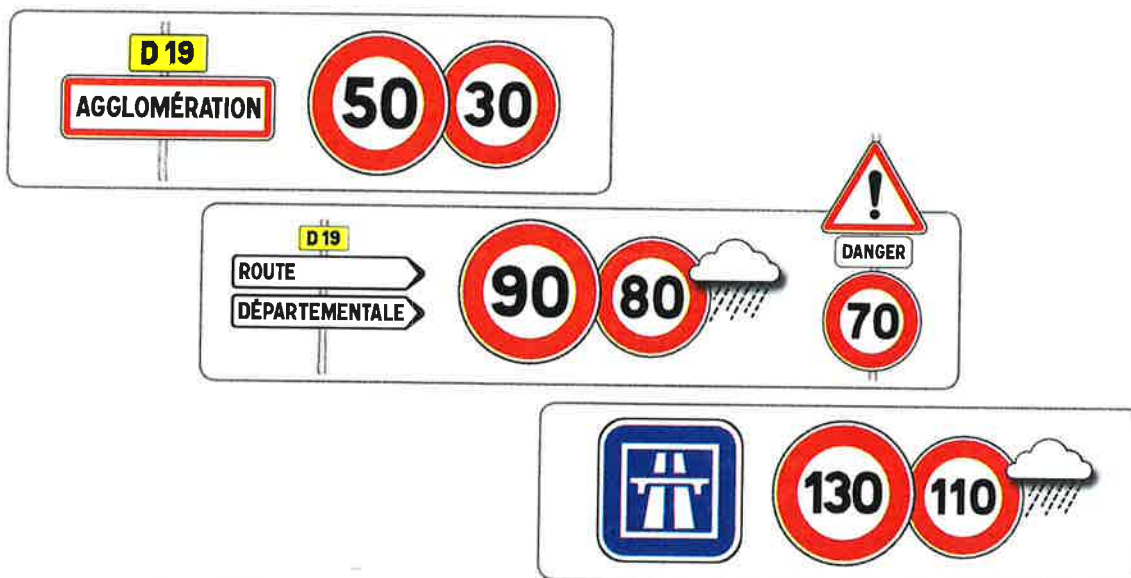
LE RETOUR AUX 90 KM/H

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur l'intégralité des routes départementales hors agglomérations et zones déjà réglementées (  ) soit **4 000 km**.

Une décision claire et efficace, évitant toute confusion pour les conducteurs entre 80 et 90 km/h.

Retour à une réglementation de vitesse simple et connue de tous les conducteurs



Des rappels simples du code de la route et du bon sens

Le conducteur doit rester constamment maître de sa vitesse et l'adapter en fonction de la configuration de la route et des conditions de circulation.

La vitesse maximale autorisée n'est pas la vitesse obligatoire.



Une signalisation pédagogique pour les usagers de la route

Aux entrées du département, en sortie d'autoroute et des grandes agglomérations

En approche des radars fixes



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE RESTE LA PRIORITÉ DU DÉPARTEMENT

Un plan départemental de prévention et de sécurité routière concerté avec les associations.

Objectif : cibler les principales causes d'accidents (addictions, défaut de maîtrise, distracteurs) et les publics les plus touchés (jeunes et seniors).



25 nouvelles sections à 70 KM/H
qui s'ajoutent aux 181 existantes





Reprogrammation des 10 radars fixes sur les routes départementales (par les services de l'État) et mise à jour progressive des applications GPS.

Un partenariat va aussi être conclu avec les gestionnaires GPS pour améliorer l'information routière.

Déploiement du dispositif départemental Routes 4.0

pour renforcer l'information et l'interaction avec les usagers de la route.

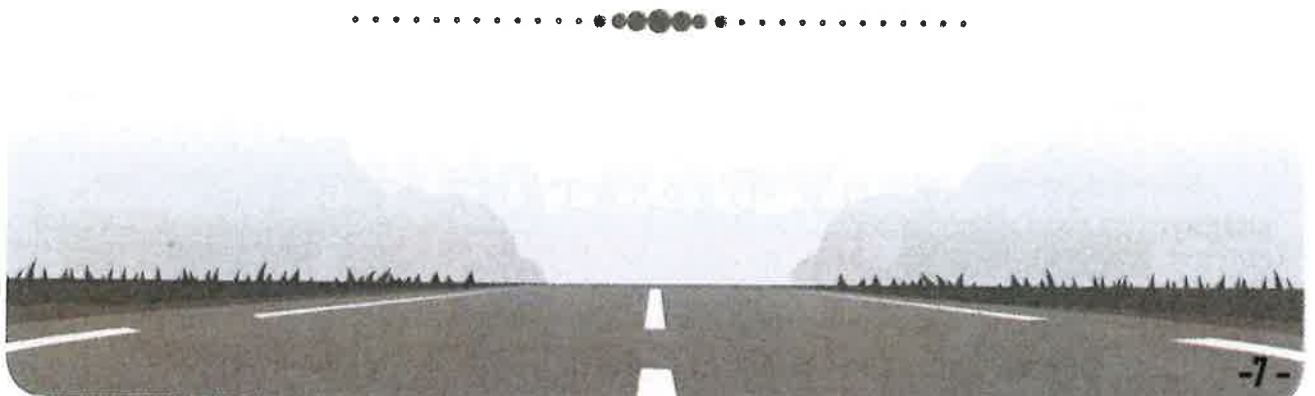


Le covoiturage : la sécurité routière au service de la transition écologique.

Moins de voitures sur la route, c'est un trafic plus fluide et une mobilité plus durable.

20 aires de covoiturage en Corrèze,
soit 600 places de stationnement.

https://www.correze.fr/aires_covoiturage



FOCUS

OBSERVATOIRE DES DÉPARTEMENTS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Sur proposition de la Corrèze, l'Assemblée des Départements de France a décidé la mise en place d'un observatoire de la sécurité routière pour disposer d'un outil commun à tous les Départements.

Cet observatoire permettra de partager les expériences et les savoir-faire de tous les acteurs de la sécurité routière afin de disposer d'indicateurs communs pour suivre l'accidentalité dans les Départements, valoriser les politiques de sécurité routière menées localement, partager les bonnes pratiques et suivre les impacts du retour aux 90 km/h là où il a été décidé.



Pour plus d'informations :
Centre Opérationnel Routier : 05 19 31 19 19 / routes@correze.fr